



CANTON

d

NOTA. MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes, et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

AN 1853.

## ACTES DE L'ETAT CIVIL.

*Commune de St André de Cubzac.*

Arrondissement du Tribunal de 1.<sup>re</sup> instance  
de BORDEAUX.

### Registre des Naissances.

Nous Juge, commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *vingt quatre feuillets*, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune d *St André de Cubzac*, pendant l'an 1853.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1852.

*J. Barreux*



le 25 janvier 1853  
N° 1



Mellier  
marguerite

Le vingt huit janvier mil huit cent cinquante trois. M. 2.

Acte de naissance de Marguerite Mellier née avant trois à cinq heures du matin, fille légitime de Jean Mellier cultivateur âgé de quarante deux ans et de Marie Strubier âgée de quarante ans mariés et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Joseph Simonelin marchand de logis de Gendarmevie âgé de trente sept ans, second témoin Laurent Numa Deluge libraire âgé de quarante neuf ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant.

Et ont signé après lecture à l'exception du père qui a déclaré ne savoir mais qui a fait lecture.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Sabzac maire de Saint André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

L. N. Deluge + Antoine Sabzac

le 10 février 1853  
N° 2

Habens, margte

Le dix février mil huit cent cinquante trois à quatre heures et demies du soir.

Acte naissance de Marguerite Habens née ce jour à une heure du matin à la Grosse, fille légitime de Jean Habens, charretier âgé de trente trois ans et de Jeanne Poupelin, cultivatrice âgée de vingt trois ans, mariés et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Laurent Numa Deluge libraire âgé de quarante neuf ans, second témoin Gabriel Gontier sabotier âgé de quarante huit ans habitants de cette commune.

Sur la réquisition à moi faite par la Dame Petit, âgée femme, et ont signé après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Sabzac maire de Saint André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil + domicilié dans cette commune.

Antoine Sabzac + Gabriel Gontier  
L. N. Deluge



Le 17 février 1753  
N° 3  
Grand piteuxville

Le 17 février 1753  
N° 3  
Grand piteuxville  
Le 17 février 1753  
N° 3  
Grand piteuxville  
Le 17 février 1753  
N° 3  
Grand piteuxville

Le 17 février 1753  
N° 3



Petit Jean

Le 17 février 1753  
N° 3  
Grand piteuxville  
Le 17 février 1753  
N° 3  
Grand piteuxville

P. N. Deluz  
Gontier +  
Pabac

Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite

Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite  
Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite

Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite

Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite  
Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite

P. N. Deluz  
Gontier +  
Pabac

Le 17 février 1753  
N° 3

Le 17 février 1753  
N° 3  
Grand piteuxville  
Le 17 février 1753  
N° 3  
Grand piteuxville

Le 17 février 1753  
N° 3  
Grand piteuxville  
Le 17 février 1753  
N° 3  
Grand piteuxville

Le 17 février 1753  
N° 3  
Grand piteuxville  
Le 17 février 1753  
N° 3  
Grand piteuxville

Petit Guillaume, Pere Gontier

P. N. Deluz  
Gontier +  
Pabac

Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite

Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite  
Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite

Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite  
Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite

Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite  
Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite

Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite  
Le 20 février 1753  
N° 4  
Grand marguerite

P. N. Deluz  
Gontier +  
Pabac



En 7 Mars 1853  
 N° 7  
 Sébastien Louis  
 Du sept mars mil huit cent cinquante trois  
 à dix heures du matin  
 Acte de naissance de Louis Debondé  
 ce jour à huit heures du matin à Clanet, fils  
 légitime de Jean Debondé, cultivateur âgé de  
 cinquante six ans et de Lucie Tycard cultivateuse  
 âgée de vingt ans mariés et habitants de cette commune.  
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
 Premier témoin Gabriel Gontier sabotier, âgé  
 de quarante six ans. Second témoin Jean  
 Nardon, ferronnier, âgé de quarante sept  
 habitants de cette commune.  
 Sur la réquisition à moi faite par le père  
 de l'enfant, et ont signé après lecture  
 constatée surant la loi, par moi, Antoine  
 Dalzac, maire de l'Anle de Cubzac faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

En 10 Mars 1853  
 N° 8  
 Jeanne Luceau

Jean Debondé Nardon  
 Dalzac Gontier

En 11 Mars mil huit cent cinquante trois  
 à dix heures du matin  
 Acte de naissance de Jeanne Luceau née ce jour  
 à huit heures du matin au Châlain, fille légitime de Louis  
 Luceau, fleuriste âgé de vingt six ans et de  
 Jeanne Soulier, sans profession âgée de vingt six  
 ans mariés et habitants de cette commune.  
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
 Premier témoin Laurent Simon, Seluge, commis  
 de police dans le canton de Boisy, âgé de quarante six  
 ans, second témoin François Alexandre Sausseche  
 âgé de quarante huit ans habitants de la commune de  
 l'Anle de Boisy et le second de l'Anle de Cubzac.  
 Sur la réquisition à moi faite par le père de  
 l'enfant et ont signé après lecture  
 constatée surant la loi, par moi, Antoine  
 Dalzac, maire de l'Anle de Cubzac faisant les  
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac  
 Sausseche  
 Simon

Simon Sausseche  
 Luceau Dalzac

En 19 Mars 1853  
 N° 9  
 Marie Fisollie  
 Du dix neuf mars mil huit cent cinquante trois  
 à deux heures du soir.  
 Acte de naissance de Marie Fisollie née ce jour  
 à dix heures du soir à l'Anle de Cubzac, fille  
 légitime de Dominique Fisollie, boulanger âgé  
 de quarante deux ans et de Jeanne Reynal, tailleur  
 en robes, âgée de vingt six ans, mariés et habitants  
 de cette commune.  
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
 Premier témoin Gabriel Gontier, sabotier, âgé  
 de quarante huit ans, second témoin François  
 Alexandre Sausseche, secrétaire de la commune, âgé  
 de quarante huit ans, habitants de cette  
 commune.  
 Sur la réquisition à moi faite par la dame  
 Genevieve et ont signé après lecture  
 constatée surant la loi, par moi, Antoine  
 Dalzac, maire de l'Anle de Cubzac, faisant les  
 fonctions d'officier public de l'état civil.  
 femme Genevieve Sage femme, demeurant dans cette commune.



En 19 Mars 1853  
 N° 10  
 Thomas Rigole  
 Du dix neuf mars mil huit cent cinquante  
 trois à cinq heures du soir.  
 Acte de naissance de Thomas Rigole né ce jour  
 à sept heures du soir à l'Anle de Cubzac, fils  
 légitime de François Rigole, cultivateur âgé de trente trois  
 ans, et de Marguerite Bourcier, cultivateuse, âgée  
 de vingt sept ans, mariés et habitants de cette commune.  
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin Gabriel Gontier, sabotier, âgé  
 de quarante huit ans, second témoin François  
 Alexandre Sausseche, secrétaire de la commune, âgé  
 de quarante huit ans, habitants de cette  
 commune.  
 Sur la réquisition à moi faite par le père de  
 l'enfant et ont signé après lecture et l'exception  
 de ce dernier qui a déclaré ne savoir la par, mais  
 qui a fait sa croix.  
 constatée surant la loi, par moi, Antoine  
 Dalzac, maire de l'Anle de Cubzac, faisant les  
 fonctions d'officier public.

Gontier Sausseche Dalzac  
 Rigole



211  
Du 22 Mars 1855

Du vingt deux mars mil huit cent cinquante  
à une heure de nuit.  
Acte de naissance de Marie Dupui, née à  
deux heures et demie du soir à la occulleur, fille  
de Jean Dupui, tailleur, âgé de trente ans,  
et Marie Dupui, son épouse, âgée de trente ans,  
habitant de cette commune.  
L'enfant a été reconnu être  
d'homme le témoin Gabriel Gontier, âgé de  
quarante huit ans, second témoin François  
Saureroche, secrétaire de la mairie, âgé de  
ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête de moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture à l'exception de  
celui qui a déclaré ne savoir le faire, mais qui a fait  
constate devant moi, par moi Antoine  
Dulac, maire de la commune de Cloby, et  
deyant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Gontier  
+ Saureroche Dulac

222  
Du 22 Mars 1855

Acte de naissance de Jeanne Gudet, née hier à  
un dix heures et demie du soir à la occulleur, fille  
de Jean Gudet, âgé de trente ans, et Marie  
Magobe, âgée de trente  
ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Gabriel Gontier, Sabotier, âgé de  
quarante huit ans, second témoin François  
Saureroche, secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit  
ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête de moi faite par le père de l'enfant  
et ont signé après lecture à l'exception de ce dernier  
qui a déclaré ne savoir le faire, mais qui a fait  
constate devant moi, par moi Antoine Dulac  
mair de Cloby, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

Gontier  
+ Saureroche Dulac

212  
Du 24 Mars 1855



Du vingt quatre mars, à neuf heures  
et demie du matin.  
Acte de naissance de Marie Duscaume  
née ce jour à quatre heures du matin à la  
société, fille légitime de Gustave Fontaine,  
cultivateur, âgé de vingt cinq ans et de Marie Suet  
cultivatrice âgée de vingt deux ans, mariés et habitant  
de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Gabriel Gontier, Sabotier, âgé  
de quarante huit ans, second témoin François  
Saureroche, secrétaire de la mairie, âgé de  
quarante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête de moi faite par le père  
de l'enfant, et ont signé après lecture, excepté ce  
dernier qui a déclaré ne savoir le faire, mais qui a fait  
constate devant moi, par moi Antoine  
Dulac, faisant les fonctions d'officier public de  
l'état civil.

N° 13  
Marie Duscaume

Gontier  
+ Saureroche Dulac

213  
Du 30 Mars  
N° 14

Du trente mars mil huit cent cinquante trois à  
trois heures et demie du soir  
Acte de naissance de Jeanne Jonquet, née ce jour à  
sept heures et demie du matin au Cloby, fille légitime  
de Jean Jonquet, carrier, âgé de trente sept ans et de Françoise  
Briat, sans profession, âgée de trente huit ans, mariés et  
habitants de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Sur la requête de moi faite par le père de l'enfant  
et ont signé le père et la mère  
+ le témoin  
Premier témoin Gabriel Gontier, Sabotier, âgé de quarante  
huit ans, second témoin François Saureroche, secrétaire  
de la mairie, âgé de quarante huit ans, habitant  
de cette commune.  
Constaté devant moi, par moi Antoine Dulac  
mair de Cloby, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

Gontier  
+ Saureroche Dulac  
Jonquet Dulac



Le 21 Mars 1853  
N° 15

Le vingt un Mars mil huit cent cinquante  
à quatre heures du soir  
Acte de naissance de Siree Amie St. Laurent  
six heures et demie du soir à S. André, fils légitime  
de Jean Baptiste Libaire, docteur en médecine, âgé de  
vingt ans et de Jeanne Pichon dite Clara, âgée de  
vingt ans, sans profession, âgée de vingt ans, mariés et habitant  
à S. André, commune de S. André, canton de S. André, arrondissement de  
Cubzac, département de la Gironde.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, Gabriel Gontier, Saboteur, âgé de quarante huit ans, second  
témoin, François Alexandre Sauvage, secrétaire de la mairie, âgé de quarante  
ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête à moi faite par le père de l'enfant  
et ont signé après lecture  
Commissaire Substitué par moi, Antoine Dalzac, maire  
de S. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier  
public de l'état civil.

Abadie M.  
Gontier  
St. Laurent  
Sauvage

Le 7 Avril 1853  
N° 16

Le sept avril mil huit cent cinquante trois, à  
quatre heures et demie du soir.  
Acte de naissance de Jean Cornu, né ce jour à sept  
heures du soir, fils légitime de Jean Cornu, âgé de  
vingt ans, sans profession, âgé de vingt ans, mariés et habitant  
à S. André, commune de S. André, canton de S. André, arrondissement de  
Cubzac, département de la Gironde.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, Gabriel Gontier, Saboteur, âgé de quarante huit ans, second  
témoin, François Alexandre Sauvage, secrétaire de la mairie, âgé de quarante  
ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête à moi faite par le père de l'enfant  
et ont signé après lecture  
Commissaire Substitué par moi, Antoine Dalzac, maire  
de S. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier  
public de l'état civil.

Cornu  
Gontier  
Sauvage  
Dalzac

Le 12 Avril 1853  
N° 17



Le 12 Avril 1853  
N° 17  
Gontier  
Sauvage

N° 16

Le huit avril mil huit cent cinquante  
trois, à huit heures du matin  
Acte de naissance de Eva, femme, Duranthon, née  
avant hier à sept heures du matin, rue d'André, fille  
légitime de André Duranthon, âgé de trente  
trois ans et de Elvitha Crivellan, âgée de vingt six ans  
mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, François Alexandre Sauvage, secrétaire  
de la mairie, âgé de quarante huit ans, second  
témoin, Gabriel Gontier, Saboteur, âgé de quarante huit  
ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête à moi faite par le père de l'enfant  
et ont signé après lecture  
Commissaire Substitué par moi, Antoine Dalzac, maire  
de S. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier  
public de l'état civil.

Abadie M.  
Gontier  
Sauvage  
Dalzac

Le 12 Avril 1853  
N° 18

Le 12 Avril 1853  
N° 18  
Jean Morin

Le 12 avril mil huit cent cinquante trois  
à neuf heures du matin  
Acte de naissance de Jean Morin, né hier à six  
heures du matin, à S. André, fils légitime de François  
Morin, charcutier, âgé de trente deux ans et de  
Catherine Noque, sans profession, âgée de trente  
quatre ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, François Alexandre Sauvage, secrétaire  
de la mairie, âgé de quarante huit ans, second  
témoin, Gabriel Gontier, Saboteur, âgé de  
quarante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture  
Commissaire Substitué par moi, Antoine Dalzac, maire  
de S. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier  
public de l'état civil.

Morin  
Gontier  
Sauvage  
Dalzac



Le 23 Avril 1853  
 N° 19  
 Femme Simi

Du vingt trois avril mil huit cent cinquante trois à une heure du soir  
 Acte de naissance de Jeanne Soussignée  
 fille légitime de Jean Soussigné  
 âgé de vingt quatre ans et de Jeanne Soussignée  
 âgée de dix sept ans, mariés et habitants  
 de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin  
 Premier témoin François Alexandre Sauviroche  
 secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans  
 second témoin Gabriel Gontier, sabotier, âgé de  
 quarante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête à moi faite par le père de  
 l'enfant et ont signé après lecture et exception  
 de ce dernier qui a déclaré ne savoir le faire, mais  
 qui a fait le croix

Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Delpy, maire de St André de Cubzac, faisant les  
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Le 23 Avril 1853



N° 21  
 Catherine Pristorean

Le 23 Avril 1853  
 N° 20  
 Commune Deloy

Du vingt trois avril mil huit cent cinquante trois à deux heures du soir  
 Acte de naissance de Amélie Deloy  
 fille légitime de Jean Deloy  
 âgé de vingt quatre ans et de Marguerite  
 Robert, sans profession, âgée de vingt ans, mariés et  
 habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin  
 Premier témoin François Alexandre Sauviroche  
 secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans  
 second témoin Gabriel Gontier, sabotier, âgé de  
 quarante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête à moi faite par le père de  
 l'enfant et ont signé après lecture  
 l'enfant et ont signé après lecture et exception  
 de ce dernier qui a déclaré ne savoir le faire, mais  
 qui a fait le croix

Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Delpy, maire de St André de Cubzac, faisant les  
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Guillaume  
 Deloy père approuvé un mot et sigé  
 mul.

H. Sauviroche  
 Gontier Delpy

Le 23 Avril 1853

N° 22  
 Marguerite Giraud

Le 23 Avril 1853  
 N° 21

Du vingt trois avril mil huit cent cinquante trois à trois heures du soir  
 Acte de naissance de Catherine Pristorean  
 fille légitime de Constant Pristorean  
 âgé de quarante ans, marié et de Marguerite Delpy  
 âgée de dix sept ans, mariés et habitants  
 de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin  
 Premier témoin François Alexandre Sauviroche  
 secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans  
 second témoin Gabriel Gontier, sabotier, âgé de  
 quarante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête à moi faite par le père de  
 l'enfant et ont signé après lecture et exception de  
 ce dernier qui a déclaré ne savoir le faire, mais  
 qui a fait le croix

Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Delpy, maire de St André de Cubzac, faisant les  
 fonctions d'officier public de l'état civil + qui a déclaré  
 approuvé un mot et sigé mul.

Le 23 Avril 1853  
 N° 22

Du vingt trois avril mil huit cent cinquante trois à quatre heures du soir  
 Acte de naissance de Marguerite Giraud  
 fille légitime de Jean Giraud  
 âgé de vingt six ans et de Marguerite  
 Robert, sans profession, âgée de vingt ans, mariés et  
 habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin  
 Premier témoin François Alexandre Sauviroche  
 secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans  
 second témoin Gabriel Gontier, sabotier, âgé de  
 quarante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête à moi faite par le père de  
 l'enfant et ont signé après lecture et exception  
 de ce dernier qui a déclaré ne savoir le faire, mais  
 qui a fait le croix

Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Delpy, maire de St André de Cubzac, faisant les  
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Sophie Giraud  
 Gontier Delpy  
 H. Sauviroche



Du dix sept mai mil huit cent cinquante trois  
à cinq heures du soir.  
Acte de naissance de Thomas St Abe, né ce jour à  
heures du matin à St André, fils légitime de J<sup>ns</sup> St Abe  
facteur rural, âgé de quarante ans et de Marie Estier  
professionnée de trente trois ans, mariés et habitant  
cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin  
Premier témoin, François Alexandre Saureroche, père  
de la mariée, âgé de quarante huit ans, second témoin  
Gabriel Sabotier, âgé de quarante huit ans, habitant  
de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant  
et ont signé après lecture  
Constate suivant la loi par moi, Antoine Dalpé  
mairie de St André de Cubac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil

St Abe Yves  
A. Saureroche  
Gontier  
Dalpé

Du dix sept mai 1853  
à cinq heures du soir  
Acte de naissance de Jacques St Abe, né ce jour  
à six heures et demie du matin à St André, fils légitime  
de J<sup>ns</sup> St Abe, facteur rural, âgé de quarante ans et  
de Marie Estier, sans profession, âgée de trente trois ans,  
mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin  
Premier témoin, François Alexandre Saureroche, père  
de la mariée, âgé de quarante huit ans, second témoin  
Gabriel Sabotier, âgé de quarante huit ans, habitant  
de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant  
et ont signé après lecture  
Constate suivant la loi par moi, Antoine Dalpé  
mairie de St André de Cubac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil

St Abe Yves  
A. Saureroche  
Gontier  
Dalpé

Du vingt trois mai mil huit cent cinquante trois  
à six heures et demie du soir  
Acte de naissance de Jean René, né hier à trois  
heures du matin à St André, fils légitime de Jean René  
m<sup>re</sup> Epicier, âgé de trente cinq ans et de Jeanne Carrière,  
sans profession, âgée de vingt sept ans, mariés et habitant  
de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin  
Premier témoin, François Alexandre Saureroche  
secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans,  
second témoin, Gabriel Sabotier, âgé de  
quarante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant  
et ont signé après lecture  
Constate suivant la loi par moi, Antoine Dalpé,  
mairie de St André de Cubac, faisant les fonctions d'officier  
public de l'état civil

Jean René  
A. Saureroche  
Jean René Gontier  
Dalpé

Du 6 Juin 1853  
N° 26  
François Vidal  
Premier témoin  
François Alexandre  
Saureroche, secrétaire  
de la mairie, âgé de  
quarante huit ans,  
second témoin, Gabriel  
Sabotier, âgé de  
quarante huit  
ans, habitant de  
cette commune.  
A. Saureroche  
Vidal  
Gontier  
Dalpé  
A. Saureroche  
Gontier  
Vidal père  
Dalpé

Vidal  
Gontier  
Dalpé  
A. Saureroche  
Gontier  
Vidal père  
Dalpé



178

26



In 13 Juin 1853  
N° 27  
Anne Roisel

Le treize juin mil huit cent cinquante trois  
à cinq heures du matin  
Acte de naissance de Anne Roisel, née ce jour  
deux heures du matin à Saint-Etienne, fille légitime  
de Dominique Roisel, tisserand, âgé de quarante  
ans, et de Marie Feuille, sans profession, âgée de  
neuf ans, mariés et habitant de cette commune.  
Premier témoin, François Alexandre Saureroche,  
secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans.  
Second témoin, Gabriel Gontier Sabotier, âgé de  
quarante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture  
constatée suivant la loi par moi, Antoine Dalzac,  
maire de la commune de Saint-Étienne, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

A Saureroche  
Gontier  
Roisel père

Dalzac

In 18 Juin 1853  
N° 28  
Catherine Joubert

Le quinze juin mil huit cent cinquante trois  
à neuf heures et demie du matin  
Acte de naissance de Catherine Joubert, née  
hier à cinq heures du matin à Saint-Étienne, fille légitime  
de Pierre Joubert, fabricant de chemises, âgé  
de vingt-neuf ans et de Marguerite Crubert, sans profession,  
âgée de trente trois ans, mariés et habitant de cette  
commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, François Alexandre Saureroche,  
secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans.  
Second témoin, Gabriel Gontier Sabotier, âgé de  
quarante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture  
constatée suivant la loi par moi, Antoine Dalzac,  
maire de Saint-Étienne, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

A Saureroche  
Gontier  
Crubert

In 19 Juin 1853  
N° 29  
Anne Bouchon



Le dix-neuf juin mil huit cent cinquante trois  
à six heures du soir  
Acte de naissance de Anne Bouchon, née ce jour  
à une heure du soir, à Paris, commune de Paris, fille  
légitime de Jean Bouchon, cultivateur, âgé de trente trois  
ans et de Anne Albiès, sans profession, âgée de vingt  
ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, François Alexandre Saureroche,  
secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans.  
Second témoin, Gabriel Gontier Sabotier, âgé de quarante  
huit ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant  
et ont signé après lecture, à l'exception de ce dernier  
qui a déclaré ne savoir le faire, mais qui a fait sa croix  
constatée suivant la loi par moi, Antoine Dalzac, maire de Saint-Étienne,  
de Saint-Étienne, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

A Saureroche  
Gontier  
Dalzac

In 23 Juin 1853  
N° 30  
Pierre Jean Carbois

Le vingt-trois juin mil huit cent cinquante trois  
à cinq heures du soir  
Acte de naissance de Pierre Jean Carbois, né ce jour  
à trois heures du soir dans cette commune, fils légitime  
de Jean Carbois, cultivateur, âgé de vingt-sept ans  
et de Jeanne Wastet, cultivateuse, âgée de vingt-neuf  
ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, François Alexandre Saureroche,  
secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans.  
Second témoin, Gabriel Gontier Sabotier, âgé de quarante huit  
ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture, à l'exception de  
ce dernier qui a déclaré ne savoir le faire, mais qui  
a fait sa croix  
constatée suivant la loi par moi, Antoine Dalzac,  
maire de Saint-Étienne, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

A Saureroche  
Gontier  
Dalzac



Du 3 Juin 1853  
N° 31  
Raymond Sige

Du trois Juillet mil huit cent cinquante trois  
à une heure du soir  
Acte de naissance de Raymond Sige né hier  
à onze heures et demie du soir, commune de Saint André de  
Culzac, fils légitime de Raymond Sige, tonnelier, âgé de  
vingt ans et de Catherine Beruget, sans profession,  
de dix sept ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, Pierre Sage, tonnelier, âgé de  
vingt ans, habitant de Culzac, canton de Puygouzon,  
de la commune de Culzac, second témoin, François Alexandre  
Saureroche, secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans,  
habitants de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture  
Constata suivant la loi par moi Antoine Dalzac  
maire de la commune de Saint André de Culzac faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil  
de Saureroche

Vige Raymond  
Père  
P. Sage fils  
Dalzac

Du 6 Août 1853  
N° 32  
Pierre Mameau

Du premier Août mil huit cent cinquante trois  
à huit heures du matin  
Acte de naissance de Pierre Mameau, né hier  
à dix heures du soir, sort neuf jours de cette commune  
fils légitime de Pierre Mameau, cultivateur, âgé de  
vingt deux ans et de Jeanne Ambeau, sans profession,  
âgée de vingt trois ans, mariés et habitant de cette  
commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, François Alexandre Saureroche  
secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans,  
second témoin, Jean Mondon, ferronnier, âgé de  
quarant sept ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture, à l'exception  
de ce dernier qui a déclaré ne savoir le faire, mais qu'il  
a fait sacrois.  
Constata suivant la loi par moi, Antoine  
Dalzac, maire de Saint André de Culzac faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil

Mondon  
Saureroche  
Dalzac

Du 3 Août 1853  
N° 33



Jean Guboria

Du trois Août mil huit cent cinquante trois  
à onze heures et demie du soir  
Acte de naissance de Jean Guboria, né hier  
à onze heures et demie du soir, commune de Saint  
André de Culzac, fils légitime de Jean Guboria, cultivateur, âgé  
de trente ans et de Marie Perrot, sans profession,  
âgée de vingt cinq ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, François Alexandre Saureroche  
secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans, second  
témoin, Jean Mondon, ferronnier, âgé de quarant sept  
ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et  
ont signé après lecture, à l'exception de ce dernier qui a déclaré  
ne savoir le faire, mais qu'il a fait sacrois.  
Constata suivant la loi par moi, Antoine Dalzac,  
maire de Saint André de Culzac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil

Saureroche Mondon  
Dalzac

Du 6 Août 1853  
N° 34  
Pierre Mameau

Du six Août mil huit cent cinquante trois,  
à huit heures et demie du matin  
Acte de naissance de Pierre Mameau, né hier  
à dix heures du soir, sort neuf jours de cette commune  
fils légitime de Pierre Mameau, cultivateur, âgé de  
vingt deux ans et de Marie Perrot, sans profession,  
âgée de vingt cinq ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, François Alexandre Saureroche  
secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans,  
second témoin, Thomas Pagère, boulanger, âgé de  
cinquante cinq ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant  
et ont signé après lecture  
Constata suivant la loi par moi, Antoine  
Dalzac, maire de Saint André de Culzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil

Saureroche  
Pagère  
Dalzac



Du 7 Août 1853  
N° 38  
Vieux-Mout

Du sept etoit mil huit cent cinquante trois  
à onze heures et demie du matin  
Acte de naissance de Pierre Dumatin  
à onze heures du matin à Vireux, fils  
légitime de Pierre Nost, cultivateur, âgé de  
vingt-cinq ans et de Catherine Besnon, âgée de  
vingt-trois ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, François Alexandre, cultivateur, âgé de  
quarante ans, habitant de cette commune.  
Second témoin, Joseph Nosquellot, cultivateur, âgé de  
quarante-huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture par le père de  
l'enfant qui a déclaré ne savoir le faire.  
quatre faits sa croix  
Constatae suivant la loi par moi Antoine  
Lafay, maire de Vireux, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

Antoine Lafay  
Maire de Vireux  
Lafay

Du 16 Août 1853  
N° 36  
Mairie de Vireux

Du seize août mil huit cent cinquante trois  
à deux heures du soir  
Acte de naissance de Marie Genevul, née ce jour  
à huit heures du matin à Vireux, fille  
légitime de François Genevul, cultivateur, âgé de  
sept ans et de Marie Cornelles, sage femme, âgée  
de vingt-quatre ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, Jean Vigié, charpentier, âgé de  
quatre-vingt ans, second témoin, Pierre Lafay, cultivateur,  
âgé de trente-sept ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture par le père de  
l'enfant qui a déclaré ne savoir le faire.  
Constatae suivant la loi par moi, Antoine Lafay, maire de Vireux,  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Lafay  
Maire de Vireux  
Lafay

Du 8 Août 1853  
N° 37



Vireux

Du premier septembre mil huit cent cinquante trois  
à onze heures moins un quart du soir  
Acte de naissance de Helène Prius, née ce jour  
à quatre heures du soir, à Vireux, fille  
légitime d'Etienne Prius, domestique, âgé de vingt-trois  
ans et de Marie Julienne, sans profession, âgée de  
huit ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, Bernard Chiron, cultivateur, âgé de  
soixante ans, second témoin, Jean Monson, cultivateur,  
âgé de quarante-sept ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture par le père de  
l'enfant qui a déclaré ne savoir le faire.  
Constatae suivant la loi par moi, Antoine Lafay, maire de Vireux,  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Lafay  
Maire de Vireux  
Lafay

Du 3 Septembre 1853  
N° 38  
Vieux-Mout

Joseph Lumeau

Joseph Lumeau

Joseph Lumeau

Joseph Lumeau

Du trois septembre mil huit cent cinquante trois  
à huit heures du matin  
Acte de naissance de Joseph Lumeau, né ce jour  
à trois heures du matin, au fort de Vireux, commune de  
Vireux, fils légitime de Joseph Lumeau, marié  
à Marie Robert, sans profession, âgé de  
quatre-vingt ans, mariés et habitant de  
cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, Jean Allant, cultivateur, âgé de  
vingt-huit ans, second témoin, Jacques Chiron,  
instituteur communal, âgé de vingt-huit ans, habitant  
de cette commune. Sur la réquisition à moi faite par  
le père de l'enfant et ont signé après lecture par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture par le père de  
l'enfant qui a déclaré ne savoir le faire.  
Constatae suivant la loi par moi, Antoine Lafay, maire de Vireux,  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Lafay  
Maire de Vireux  
Lafay



Du 13 -  
1853  
N° 39  
Jean Vige

Du quatre septembre mil huit cent cinquante trois, à trois heures du matin  
Acte de naissance de Jean Vige, né hier à St André de Cubzac, fils légitime de Jacques Coulanges, âgé de trente huit ans et de Chantette, sans profession, âgée de trente ans, mariés et habitants de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin français Alexandre Saurerocke, secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans.  
Second témoin Jean Moncion, percuquer, âgé de quarante sept ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture.  
Comstale Suisant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Le Saurerocke  
Vige  
Moncion  
Dalzac

Du 18 -  
1853  
N° 41  
Jean Richez



Du dix huit septembre mil huit cent cinquante trois, à trois heures du matin  
Acte de naissance de Jean Richez, né hier à quatre heures du matin à St André de Cubzac, fils légitime de Jean Richez, tonnelier, âgé de trente quatre ans et de Marie Desjean, sans profession, âgée de trente ans, mariés et habitants de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin français Alexandre Saurerocke, secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans.  
Second témoin Jacques Vige Coulanges, âgé de trente huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture.  
Comstale Suisant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Le Saurerocke  
Richez  
Vige  
Dalzac

Du 13 -  
1853  
N° 40  
Joseph Roy

Du treize septembre mil huit cent cinquante trois, à onze heures et demie du matin  
Acte de naissance de Joseph Roy, né hier à sept heures du matin à St André de Cubzac, fils légitime d'Etienne Roy, cultivateur, âgé de trente ans et de Jeanne Estève, sans profession, âgée de vingt ans, mariés et habitants de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin français Alexandre Saurerocke, secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans.  
Second témoin Jean Moncion, percuquer, âgé de quarante sept ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture et acceptation de ce dernier qui a déclaré ne devoir le faire.  
Comstale Suisant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Le Saurerocke  
Moncion  
Dalzac

Du 28 -  
1853  
N° 42  
Jean Feige

Du vingt cinq septembre mil huit cent cinquante trois, à quatre heures du soir  
Acte de naissance de Jean Feige, né le jour à six heures du matin à St André de Cubzac, fils légitime de François Feige, cultivateur, âgé de vingt six ans et de Thérèse Perrière, cultivateuse, âgée de vingt six ans, mariés et habitants de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin français Alexandre Saurerocke, secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans.  
Second témoin Gabriel Fontaine Sabatier, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture, l'exception de ce dernier qui a déclaré ne devoir le faire.  
Comstale Suisant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Le Saurerocke  
Fontaine  
Dalzac



En 26<sup>me</sup> 1853  
N° 43  
Marguerite Crivat

En vingt six septembre mil huit cent cinquante  
trois, à deux heures du matin  
Acte de naissance de Marguerite Crivat  
à trois heures du matin  
fille légitime de Pierre Crivat, teneur de  
vingt six ans et de Catherine Dupuy, teneur  
de vingt deux ans, habitant de cette commune  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
d'un sexe féminin, de François Alexandre  
secrétaire de la mairie âgé de quarante huit ans  
second témoin, Fernand Comoy, teneur de  
quatre vingt deux ans, habitant de cette commune  
Sur la déclaration à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture  
Constatae suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de St André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

A. Souveroché  
Dalyac  
Comoy

En 28<sup>me</sup> 1853  
N° 44  
Anne Cathac

En premier octobre mil huit cent cinquante  
trois, à midi  
Acte de naissance de Marie Dasthas, née  
à trois heures du matin, fille légitime de Jean Dasthas  
cultivateur âgé de trente trois ans et de Marie  
Cravon, cultivateuse âgée de vingt quatre ans  
mariés et habitant de cette commune  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin  
Premier témoin, François Alexandre  
secrétaire de la mairie âgé de quarante huit ans  
second témoin, Gabriel Gyprière, cultivateur âgé  
de quarante huit ans, habitant de cette commune  
Sur la déclaration à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture  
Constatae suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de St André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

A. Souveroché  
Dalyac  
Gyprière

En 28<sup>me</sup> 1853  
N° 45  
Ferdinand Ald

En deux octobre mil huit cent cinquante  
trois, à deux heures du soir  
Acte de naissance de Jacques Ferdinand Ald, né hier  
à deux heures du soir de St André de Cubzac, fils  
légitime de Ferdinand Ald, teneur âgé de trente  
six ans et de Marie Monflet, cultivateuse de chèvres  
âgée de trente cinq ans, mariés et habitant de cette  
commune  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin  
Premier témoin, François Alexandre Souveroché,  
secrétaire de la mairie âgé de quarante huit ans, second  
témoin, François Cabut, teneur âgé de cinquante  
deux ans, habitant de cette commune  
Sur la déclaration à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture  
Constatae suivant la loi par moi Antoine Dalyac  
mairie de St André de Cubzac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil

A. Souveroché  
Cabut  
Ubel  
Dalyac

En 3<sup>me</sup> 1853  
N° 46  
Jeanne Lafont

En neuf octobre mil huit cent cinquante  
trois, à deux heures du matin  
Acte de naissance de Jeanne Lafont, née hier à  
deux heures du matin à Calonge dans cette commune fille  
légitime de Pierre Lafont, cultivateur âgé de vingt trois  
ans et de Marguerite Signoret, cultivateuse âgée  
de dix sept ans et huit mois, mariés et habitant de cette  
commune  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin  
Premier témoin, François Mourin, cultivateur âgé de  
trente sept ans, second témoin, Claude Monflet, teneur  
âgé de vingt quatre ans, habitant de cette commune  
Sur la déclaration à moi faite par le père de  
l'enfant et ont signé après lecture  
Constatae suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de St André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

A. Souveroché  
Mourin  
Monflet  
Dalyac  
Mourin  
Monflet  
Dalyac



In 1853  
N° 47  
Marie Loguay

Le douze octobre mil huit cent cinquante  
à deux heures du soir  
Acte de naissance de Marie Loguay née hier  
à cinq heures du soir dans le Bourg des Andres à Cubzac  
fille légitime de Jean Loguay cultivateur  
et de Marie Loguay épouse de Jean Loguay cultivateur  
âge de vingt sept ans, mariés  
habitants de cette commune

Le père de l'enfant a été reconnu être  
le premier témoin, François Alexandre Sauveroch  
secrétaire de la mairie âgé de quarante huit ans  
deuxième témoin, Jean Pouchon, cultivateur âgé de  
quarante trois ans, habitant de cette commune  
Sur la réquisition à moi faite par le père  
de l'enfant, et ont après lecture et lecture de la loi  
par moi, Antoine Dalzac, maire des Andres de Cubzac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil

A Sauveroch

Dalzac

In 1853  
N° 48  
Jean Marcès

Le douze octobre mil huit cent cinquante  
trois à cinq heures du soir

Acte de naissance de Jean Marcès, né hier  
à trois heures du soir dans le Bourg de Cubzac, fils  
légitime d'Anna Marcès, charpentier âgé de cinquante  
quatre ans et de Marie André, sages profession  
âgée de vingt trois ans, mariés et habitants de cette  
commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
le premier témoin, François Alexandre Sauveroch  
secrétaire de la mairie âgé de quarante huit ans  
deuxième témoin, Jean Mondon, pressurier âgé de  
sept ans, habitant de cette commune

Sur la réquisition à moi faite par le père  
de l'enfant et ont signé après lecture  
Constater suivant la loi par moi, Antoine Dalzac, maire  
des Andres de Cubzac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil

A Sauveroch

Mondon

Marcès

In 1853  
N° 49  
Françoise Loguay

Le treize octobre mil huit cent cinquante  
trois à deux heures du soir

Acte de naissance de Françoise Loguay, née hier  
à dix heures du soir, dans le Bourg des Andres à Cubzac,  
fille légitime de Monsieur Jean Jacques Philippe Loguay  
capitaine en long cours, âgé de quarante six ans et de  
Madame Marie Marie Sureau, âgée de quarante ans, mariés  
et habitants de cette commune  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
le premier témoin, François Alexandre Sauveroch,  
secrétaire de la mairie âgé de quarante huit ans;

Second témoin, Gabriel Fontier, cultivateur âgé de  
quarante huit ans, habitant de cette commune  
Sur la réquisition à moi faite par la même  
sage femme demeurant dans cette commune et ont  
signé après lecture Constater suivant la loi par  
moi Antoine Dalzac, maire des Andres de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

A Sauveroch

Dalzac

Femme petit  
Gontier

In 1853  
N° 50  
Jean David Bessède

Le quatorze octobre mil huit cent cinquante  
trois à neuf heures et demie du matin

Acte de naissance de Jean David Bessède, né hier  
à dix heures du matin au Bourg de la commune des Andres  
de Cubzac, fils légitime de Jean David Bessède, marin âgé  
vingt cinq ans et de Jeanne Descaud, sages profession  
âgée de vingt sept ans, mariés et habitants de cette  
commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
le premier témoin, François Alexandre Sauveroch,  
secrétaire de la mairie âgé de quarante huit ans.  
Second témoin, Jean Gontier, pressurier de la commune âgé de  
quarante huit ans, habitant de cette commune

Sur la réquisition à moi faite par la même  
sage femme demeurant dans cette commune et ont  
signé après lecture Constater suivant la loi  
par moi Antoine Dalzac, maire des Andres de Cubzac,  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil

Femme petit  
Sauveroch

Bessède

Dalzac



Du 18 - 8<sup>bre</sup> 1853  
N<sup>o</sup> 54  
Monsieur Hippolyte

Du dix huit Octobre mil huit cent cinquante trois à trois heures du soir  
Acte de naissance de Louis Hippolyte né à six heures du soir à S<sup>t</sup> André de Culbucq, fils légitime d'Anne Galinau, sans profession, âgée de vingt ans et de son époux en commun, S<sup>t</sup> André de Culbucq, habitant de la commune de S<sup>t</sup> André de Culbucq.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, François Alexandre Sauveroch, secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans.  
Second témoin, Gabriel Gontier, cultivateur, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant, j'ai signé, après lecture.  
Antoine Dalzac, Maire de S<sup>t</sup> André de Culbucq, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

A. Sauveroch Gontier Dalzac  
femme petit

Du 23 - 8<sup>bre</sup> 1853  
N<sup>o</sup> 52  
Monsieur Moreau

Du vingt trois Octobre mil huit cent cinquante trois à neuf heures du matin  
Acte de naissance de Marie Moreau née à six heures du soir à S<sup>t</sup> André de Culbucq, fille légitime de Joseph Gallot, cultivateur, âgé de vingt trois ans et de Marie Gallot, cultivateuse, âgée de dix neuf ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, François Alexandre Sauveroch, secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans.  
Second témoin, Philippe Sampre, serblantier, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant, j'ai signé, après lecture.  
Antoine Dalzac, Maire de S<sup>t</sup> André de Culbucq, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

A. Sauveroch  
Moreau  
Sampre

Du 23 - 8<sup>bre</sup> 1853  
N<sup>o</sup> 53  
Monsieur Duprat

Du vingt trois octobre mil huit cent cinquante trois à onze heures et demi du matin  
Acte de naissance de Marie Duprat, née à une heure du matin à S<sup>t</sup> André de Culbucq, fille légitime de Pierre Duprat, cultivateur, âgé de vingt trois ans et de Anne Sauquet, pailleuse de chaux, âgée de vingt deux ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, François Alexandre Sauveroch, secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans.  
Second témoin, Guillaume Gontier, cultivateur, âgé de trente deux ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et a signé le Sieur Sauveroch, non le père et le Sieur Gontier qui ont déclaré ne savoir le faire.  
Constatai suivant la loi par moi, Antoine Dalzac, Maire de S<sup>t</sup> André de Culbucq, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

A. Sauveroch  
Dalzac

Du 26 - 8<sup>bre</sup> 1853  
N<sup>o</sup> 54  
Monsieur Frouin

Du vingt six octobre mil huit cent cinquante trois à quatre heures du soir  
Acte de naissance d'Elisabeth Frouin née à une heure du matin à S<sup>t</sup> André de Culbucq, fille légitime de Simon Frouin, cordonnier, âgé de vingt deux ans et de Jeanne Elisabeth Vigon, sans profession, âgée de vingt cinq ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, François Alexandre Sauveroch, secrétaire de la mairie, âgé de quarante huit ans.  
Second témoin, Jean Louis Vigon, cordonnier, âgé de cinquante six ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont signé, après lecture.  
Antoine Dalzac, Maire de S<sup>t</sup> André de Culbucq, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

A. Sauveroch  
Frouin Simon  
Vigon  
Dalzac



Du six novembre mil huit cent cinquante  
 trois, à dix heures du matin  
 Acte de naissance de Thomas, Etienne  
 huit heures du soir, de ce lieu, commune de  
 André de Cubzac fils légitime de Jean Chier, cultivateur  
 âgé de vingt sept ans et de Jeanne, veuve de  
 âgé de vingt cinq ans, mariés et habitant de cette  
 de sexe masculin, enfant a été reconnu être masculin  
 premier témoin, François Alexandre Sauveroch,  
 secrétaire de la mairie âgé de quarante huit ans,  
 second témoin, Raymond Gerbier, cantonnier,  
 communal âgé de quarante trois ans, habitant de  
 cette commune. Sur la réquisition a moi faite  
 par le père de l'enfant et ont signé après lecture  
 et exception de l'acte de naissance qui a été déclaré en son  
 honneur.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac  
 maire de Cubzac faisant les fonctions d'officier  
 public de l'état civil.

A. Sauveroch  
 Gerbier  
 Dalzac

Du vingt quatre novembre mil huit cent cinquante trois, à dix heures et demie du matin  
 Acte de naissance de André, né le six à sept heures  
 du soir de André, fils naturel de ~~André~~  
 Quant ses services, âgé de vingt ans, habitant de  
 de cette commune et de père inconnu  
 de sexe masculin, enfant a été reconnu être masculin  
 premier témoin, François Alexandre Sauveroch,  
 secrétaire de la mairie âgé de quarante huit ans,  
 second témoin, Gabriel Gontier, sabotier âgé de  
 de quarante huit ans, habitant de cette commune.  
 Sur la réquisition a moi faite par le père  
 de l'enfant, avec Jeanne Sauveroch, épouse de  
 de cette commune et ont signé après lecture  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de Cubzac, faisant les  
 fonctions d'officier public de l'état civil  
 approuvé de deux motifs, après publi  
 Gontier, Sauveroch, Dalzac  
 femme petit

Du vingt quatre novembre mil huit cent cinquante trois, à une heure du soir  
 Acte de naissance de Jean Seriat, né le jour à  
 sept heures de matin à Versolet, dans cette commune  
 fils légitime de Antoine Seriat, vigneron âgé de  
 cinquante cinq ans et de Jeanne de l'Épau, catholique  
 âgé de quarante un an, mariés et habitant de cette  
 commune.  
 de sexe masculin, enfant a été reconnu être masculin  
 premier témoin, François Alexandre Sauveroch,  
 secrétaire de la mairie âgé de quarante huit ans,  
 second témoin, Jean de l'Épau, vigneron, âgé de  
 quarante ans habitant de cette commune.  
 Sur la réquisition a moi faite par le père de  
 l'enfant et a signé après lecture les sieurs Sauveroch  
 non le père et le sieur l'Épau qui ont déclaré  
 ne savoir la faire.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

A. Sauveroch  
 Dalzac



Le 26-7-1853  
N° 59  
Dumont Besse

Le vingt six novembre mil huit cent cinquante trois, à trois heures du soir.  
Acte de naissance de Bernard Ferris, né le 26 novembre au matin à St André de Cubzac, fils légitime de Jean Pierre Ferris, fabricant d'allumettes, et de sa femme Catherine de Cubzac, tous deux mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin François Alexandre Saurasochy, marié, de même âge de quarante huit ans; second témoin, Antoine Dalzac, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture.  
Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Dalzac  
Gontier  
Ferre

Le 8-X-1853  
N° 61  
Jean P. Raoul Romme

Le cinq décembre mil huit cent cinquante trois, à trois heures du soir.  
Acte de naissance de Jean Baptiste Pascal, né le 5 décembre au matin à St André de Cubzac, fils légitime de Pierre Bourgeat, exporteur âgé de quarante huit ans et de Catherine Bernier, sans profession âgée de vingt quatre ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, Antoine Bernier, corcommier âgé de cinquante quatre ans, second témoin, Jean Meunier, corcommier âgé de cinquante quatre ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture.  
Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Dalzac  
Bernard Meunier  
Dalzac

Le 30-11-1853  
N° 62  
Bernard Vior

Le trente novembre mil huit cent cinquante trois, à midi.  
Acte de naissance de Pierre André Vior, né le 30 novembre à trois heures du matin à St André de Cubzac, fils légitime de Louis Vior, propriétaire âgé de vingt six ans et de Jeanne Besse, sans profession âgée de vingt quatre ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, Jean Baptiste Besse, âgé de cinquante ans, second témoin, André Gichard, propriétaire âgé de trente huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture.  
Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Dalzac  
Gontier  
Vior

Le 12-X-1853  
N° 63  
Jeanne Goujon

Le douze décembre mil huit cent cinquante trois, à quatre heures et demie du soir.  
Acte de naissance de Jeanne Goujon, née le 12 décembre à deux heures dans cette commune, fille légitime de Etienne Goujon, cultivateur, âgé de trente huit ans et de Jeanne Courant, cultivateuse âgée de vingt et un ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, Gabriel Gontier, sabotier, âgé de quarante huit ans, second témoin, Thomas Larue, propriétaire âgé de cinquante quatre ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture à l'exception de ce dernier qui s'est refusé à le faire.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.  
Gontier  
Larue  
Dalzac



En 17<sup>e</sup> X 1853  
N<sup>o</sup> 63  
Chevre de Lagorce

Du dix sept Décembre mil huit cent cinquante  
trois, à deux heures du soir  
Acte de naissance d'Etienne Lagorce, né hier à  
cinq heures du soir, à St André de Cubzac, fils  
légitime de Jean Lagorce, vigneron âgé de  
vingt ans, et de Marie Guilbert, habitante  
de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
d'un sexe masculin.  
Premier témoin, François Alexandre, secrétaire  
de la mairie, âgé de quarante huit ans,  
deuxième témoin, Gabriel Gontier, Sabotier, âgé  
de trente huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père  
de l'enfant et ont signé après lecture  
de ce dernier qui a été lu, mes savoir les  
constats suivants de la loi par moi, Antoine  
Dalgac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

Le Sauvage  
Gontier Dalgac

Du 17<sup>e</sup> X 1853  
N<sup>o</sup> 64  
Chevre de Lagorce

Du dix neuf Décembre mil huit cent cinquante  
trois, à midi.  
Acte de naissance de Marguerite Louise  
née hier à quatre heures du matin, à St André de  
Cubzac, fille légitime de Louis Vige, menuisier âgé de  
vingt ans, et de Marie Vige, sans profession âgée de  
vingt trois ans, mariés et habitant de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
d'un sexe féminin.  
Premier témoin, Pierre Laurent, poutier, âgé de  
trente sept ans, second témoin, Jean Geronme  
boucher, âgé de quarante sept ans, habitant de  
cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père  
de l'enfant et ont signé après lecture  
de ce dernier qui a été lu, mes savoir les  
constats suivants de la loi par moi, Antoine  
Dalgac, maire de St André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Louis Vige Perronnet  
Laurent Dalgac

Du 25<sup>e</sup> X 1853  
N<sup>o</sup> 68  
Marie Seyron

Du vingt quatre Décembre mil huit cent  
cinquante trois, à huit heures et demi du matin  
Acte de naissance de Marie Seyron, née hier à  
huit heures du soir, à St André de Cubzac, fille  
légitime de Jean Seyron, vigneron âgé de  
vingt cinq ans, et de Marie Guilbert, habitante  
de cette commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
d'un sexe féminin.  
Premier témoin, Pierre Alexandre, secrétaire  
de la mairie, âgé de quarante sept ans, second témoin,  
Gabriel Gontier, Sabotier, âgé de trente huit ans,  
habitants de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le  
père de l'enfant et ont signé après lecture  
de ce dernier qui a été lu, mes savoir les  
constats suivants de la loi par moi, Antoine  
Dalgac, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

Gontier Dalgac

Du 25<sup>e</sup> X 1853  
N<sup>o</sup> 66  
Etienne Blandin

Du vingt cinq Décembre mil huit cent cinquante  
trois, à huit heures du matin  
Acte de naissance d'Etienne Blandin, né hier  
à trois heures du soir, à St André de Cubzac, fils  
légitime d'Antoine Blandin, tonnelier âgé de  
trente ans, et de Marie Boyer, sans profession  
âgée de vingt cinq ans, mariés et habitant de cette  
commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
d'un sexe masculin.  
Premier témoin, Pierre Alexandre, secrétaire  
de la mairie, âgé de quarante huit ans, second  
témoin, Gabriel Gontier, Sabotier, âgé de  
trente huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition à moi faite par le père  
de l'enfant et ont signé après lecture  
de ce dernier qui a été lu, mes savoir les  
constats suivants de la loi par moi, Antoine  
Dalgac, maire de St André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Le Sauvage  
Gontier Dalgac  
A. Blandin



du 27 X 1853  
1567  
Jean Genault

Le vingt-sept décembre mil huit cent cinquante trois, à une heure et demie d'après midi, la naissance de Jean Genault, né à l'heure de midi, à Cubzac, à quatre heures et demie de jour, fils légitime de Jean Genault, âgé de quarante sept ans et de Catherine, épouse de Jean Genault, âgée de trente trois ans, tous deux de cette commune. L'enfant a été reconnu par son père et sa mère, et par deux témoins, Thomas Fauget, âgé de cinquante cinq ans, second témoin, et Jean Antoine, âgé de quarante huit ans, tous deux de cette commune. Les réquisitions ont été faites par le père de l'enfant et ont été constatées par moi, pour moi, Antoine, maire de Cubzac, faisant fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Genault  
Catherine Fauget  
Dalyac

Ces et arcté le présent registre des actes de naissance contenant sixante sept actes, pour nous, Antoine Dalyac, Maire de Cubzac, ce trente et un décembre mil huit cent cinquante trois au soir.

Dalyac

Table des actes de naissance

Département de la Gironde  
Canton de Cubzac  
Commune de Cubzac  
can 1853

Noms et Prénoms des nouveaux nés	Dates des naissances
<b>A</b>	
Abel André d'Arce	30 Mars
Abel Jacques Ferdinand	2 Octobre

Abel (S) Thomas	2	17 Mai
Abel (S) Jacques	4	17 Mai
André	5	23 Novembre
Arbois Jean Pierre	6	23 Juin

**B**

Besside Jean Saul	7	14 Octobre
Bistou Jean Catherine		23 Avril
Blandin Pierre	3	28 Décembre
Bouchon Pierre		19 Juin
Brous Hélène		15 Septembre

**C**

Cornu Jean	9	7 Avril
------------	---	---------

**D**

Debande Louis	10	7 Mars
Degas Marie		9 Octobre
Dellanne Jeanne		13 Novembre
Delenne Henri	11	23 Avril
Destiac Marie		1 <sup>er</sup> Octobre
Duprest Marie		23 Octobre
Dupuy Marie		20 Mars
Duranton Eva Jeanne		3 Avril
Dusserre Marie		24 Mars

**E**

Etiot Thomas	12	6 Novembre
--------------	----	------------

**F**

Fage Jean	13	28 Septembre
Félicé Marie	14	16 Novembre
Fisulier Marie		19 Mars



Seurin Elisabeth

26 octobre

G

Gaboria Jean 15	3 Août
Genevieve Marie	16 Août
Girard Marguerite	28 Avril
Girard Etienne	10 Février
Girard Marguerite	11 Février
Girault Jean 16	25 Décembre
Godeau Jeanne	22 Mars
Goujon Jeanne	12 Décembre

H

Habens Marguerite 10 février

J

Jonquet Jeanne	30. 10 <sup>ans</sup> 9 Octobre
Joubert Catherine	14 Juin

L

Lafont Jeanne	9 Octobre
Laguade Etienne 17	17 Décembre
Lapuy Françoise	13 Octobre
Louis Hippolyte 13	14 Octobre

M

Mamon Pierre 19	1 <sup>er</sup> Août
Maries Jean 20	12 Octobre
Mehier Marguerite	26 Janvier
Mérit Pierre 21	7 Août
Morvan Marguerite	20 Février
Morvan Marie	23 Octobre
Morin Jean 22	12 Avril

35 garçons  
34 filles

P

Petit Jean 23	17 février
Peyron Marie	25 Décembre
Peymeau Joseph 24	3 Septembre
Pumeau Pierre 25	6 Août

R

Reni Jean 26	23 mai
Richet Jean 27	18 Septembre
Rigole Thomas 28	19 mars
Rosier Anne	13 juin
Rousseau Jean 2 <sup>te</sup> Peiron 29	18 Décembre
Roy Joseph 30	13 Septembre

S

Seriat Jean 31	24 Novembre
Seurin Jeanne	13 Avril

T

Triet Marguerite	26 Septembre
Trocand Jeanne	10 mars

V

Vidal Francois 32	6 juin
Vigé Raymond 33	3 juillet
Vigé Jean 34	4 Septembre
Vigé Magdeleine Louise	19 Décembre
Vivier Pierre Etienne 35	30 Novembre

Attesté conforme aux actes de naissance la présente table de mil huit cent cinquante trois, par nous Maire